

**Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour l'acquisition de fournitures,
services et travaux**

Intitulé Région de Nouakchott

Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour l'acquisition de fournitures,

Procès Verbal N° 054-2021

Objet:

L'organisation de cérémonie de réception, consultation série **52-2021**.

Date :23/11/2021



Procès-verbal d'attribution de marché

- L'An Deux Mille Vingt et Un, le Vingt Trois Novembre à Treize heures Quinze Minutes GMT, le Comité Interne des Achats Inférieurs au Seuil (CIAIS) de la Région de Nouakchott, s'est réuni dans les locaux de la Région de Nouakchott pour procéder à l'évaluation des offres reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence (Consultation des Fournisseurs série 52-2021 concernant l'organisation de cérémonie de réception.

Chryhal Malique Président par Intérim de la séance 

Membres:

Oumar Malal Membre 

Amiata lo Membre 

Moussa Mint Mohamed Membre 

Oshame/Estem Nasubol Membre 

Oumar Diye est désigné Secrétaire de séance 

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

Les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :

- RESTAURANT LE PRESTIGE
- RIMEVENT
- RESTAURANT MJK

Les offres ont été ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires suivants :

- Néant
- Néant
- Néant

Un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par le CIAIS. Il a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

Le Comité a, par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

- soumission complétée et signée ;
- délai de validité des offres ;

2. Qualification des soumissionnaires

L'élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

- copies des attestations de livraison de fournitures similaires ou exécution de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
- le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux tenant lieu de délai contractuel d'exécution.

3. Conformité des fournitures,

Elle consiste à vérifier que toutes les fournitures, tous les travaux et services que le soumissionnaire se propose d'exécuter ou de livrer en exécution de la commande sont conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s'agit des éléments suivants :

- caractéristiques techniques des fournitures, à acquérir ;
- prospectus ;
- etc.

N.B. : Toute offre ne remplissant pas ces critères sera rejetée.

A l'issue de cet examen, les entreprises suivantes ont été retenues pour l'évaluation

- RESTAURANT LE PRESTIGE
- RIMEVENT
- RESTAURANT MJK

Pour l'examen des points 1, 2 et 3, voir tableau n°1 en annexe.

4. Evaluation et comparaison des offres :

L'évaluation des offres va se faire sur la base des critères suivants :

- a) vérifier que l'offre est complète (tous les éléments désignés au DDQE sont chiffrés), une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme
- b) corriger toute erreur de calcul :
 - lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
 - lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ;

Les résultats de cette évaluation financière sont contenus dans le tableau n°2 en annexe.

Conclusion

- Sur la base de l'évaluation des offres, le Comité a jugé l'offre du RESTAURANT MJK conforme aux exigences du dossier. Son offre d'un montant de Cinq Cent Soixante Trois Mille Deux Quatre Vingt Seize (563.296) MRU TTC est la moins disant et lui attribue par conséquent le marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le tableau n°3.

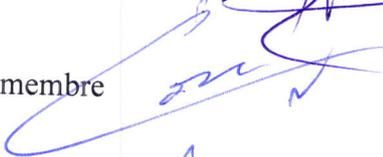
Ce procès-verbal est un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de la Région de Nouakchott.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par la Comité.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Le Président : Chybely El Malijou 

Les membres :

- Oumar Dialmembre 

- Aminata Comembre 

- Monna Mint Ahmadmembre 

- Aboumoussa Dialmembre

✓

Le Secrétaire de séance : Oumar Dial 

Examen de la conformité des offres et qualification du soumissionnaire

Documents à vérifier	Soumissionnaires		
	RESTAURANT LE PRESTIGE	RIMEVENT	RESTAURANT MJK
Soumission complété et signé	F	F	F
DDQE complété et signé	F	F	F
Lettre de Contrat Visé	F	F	F
Copies des attestations de livraison de fournitures similaires de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.	NF	NF	F
Le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux	NF	NF	F

Lors de l'évaluation des offres, le tableau sera renseigné avec les abréviations ci-dessous :

- **F**=fourni ;
- **NF**=non fourni ;
- **FNC**=fourni non-conforme ;
- **SO**=sans objet ;

8

M

C

Jo

✓

Tableau n°2 : Evaluation financière des offres

	Soumissionnaires
	RESTAURANT MJK
Montant de l'offre lu publiquement	563.296
Erreur de calcul	
Montant corrigé	563.296

AM

Jo

✓

CM

✓

Tableau n°3 : Classement des offres et attribution

Soumissionnaires	Montant de l'offre lu publiquement	Montant corrigé de l'offre	Rang	Attributaire
RESTAURANT MJK	563.296			Attributaire

Al

Jo

